

DOSSIER COMMUNAL DE SYNTHÈSE

Risques naturels et technologiques

Département
de la Seine-Maritime

QUEVILLON

INFORMATION

DES POPULATIONS

LA LETTRE DU MAIRE

« Notre commune est exposée à 3 risques majeurs : 1 risque naturel et 2 risques technologiques.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Ce présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à QUEVILLON : inondation, industriel et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'Etat vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet ».

Le Maire

La commune de QUEVILLON est exposée à :

■ 1 risque naturel



Inondation

■ 2 risques technologiques



Industriel



Transport de matières dangereuses

L'INFORMATION PRÉVENTIVE

L'information préventive a été instaurée par l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987 : « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger » (loi intégrée à l'article L.124-2 du Code de l'Environnement). Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.



PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

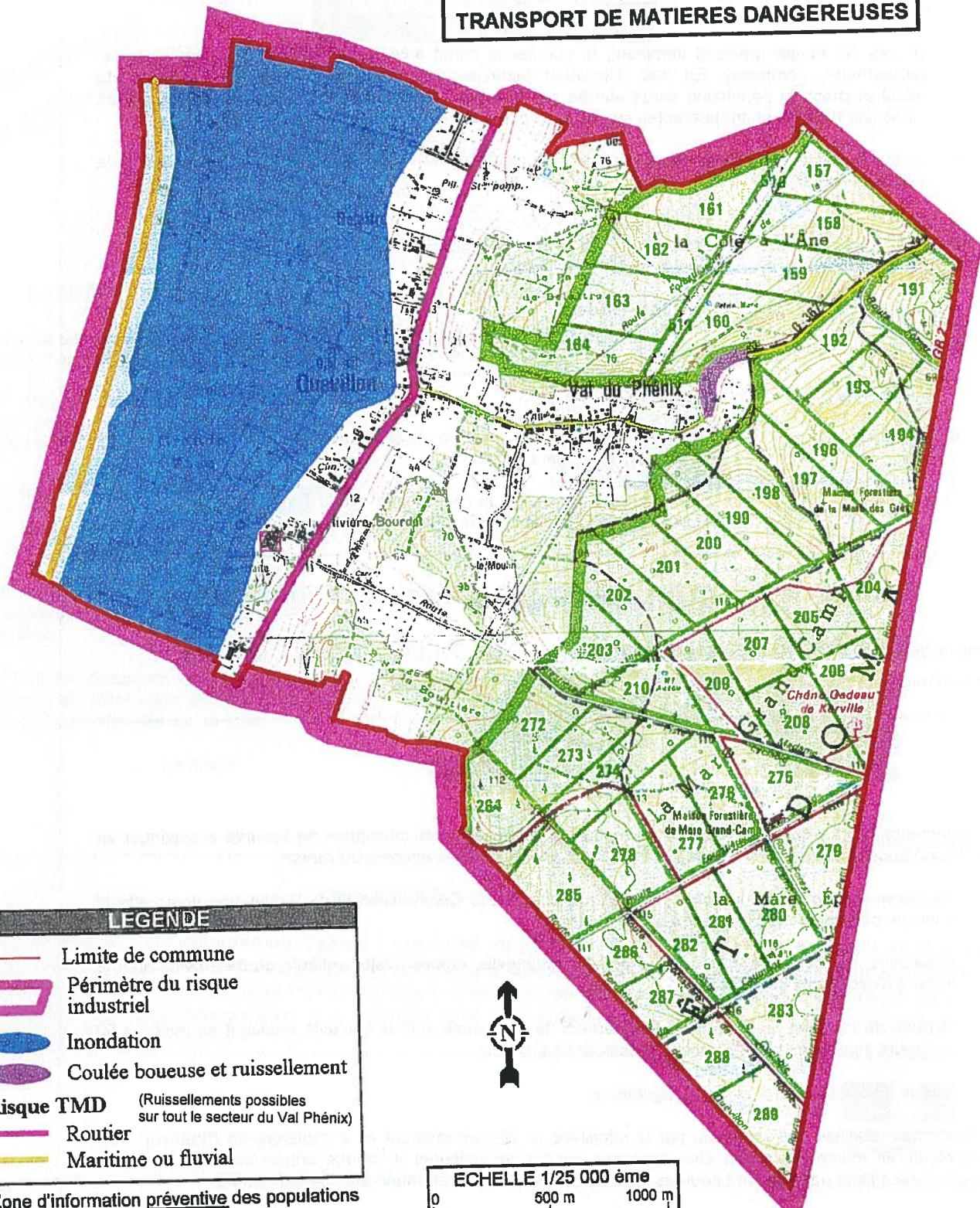
Ce dossier a été établi en juillet 2001 conjointement par la mairie de QUEVILLON et la préfecture de la Seine-Maritime - SIRACED PC



| LES RISQUES NATURELS | Risques | Prévention | | | | | | | | |
|-----------------------------------|--|--|-----------------------------|----------------|-----------------------------|-----------------------------------|--|---------|--------------|--|
| <h2>Inondation</h2> | <ul style="list-style-type: none"> Les crues de la Seine sont le plus fréquemment observées durant les mois de janvier à mars, avec une durée pouvant varier de 3 à 15 jours. Dans ce secteur aval de Rouen, les surcotes provoquant des inondations peuvent également être dues à des conditions météorologiques défavorables : basses pressions et forts vents d'Ouest en Manche, associés à des coefficients de marée importants. Les niveaux les plus hauts enregistrés au marégraphe du Val des Leux dépassent ceux de la crue de référence centennale de 1910 (9,11 m CMH⁽¹⁾ en janvier 1910) et concernent une période récente : 9,36 m CMH en janvier 1994 ; 9,37 m CMH en février 1995 et 9,62 m CMH en décembre 1999. En dehors des accès coupés momentanément, les crues de la Seine n'ont pas touché les propriétés situées non loin du fleuve. En cas de précipitations orageuses, des ruissellements peuvent se concentrer dans le secteur du Val Phénix. L'état de catastrophe naturelle a ainsi été déclaré pour les événements de juillet 1994. <p>¹ CMH = unité utilisée par le Port Autonome de Rouen dans les mesures de hauteurs d'eau de la Seine. Les cotes CMH correspondent aux altitudes par rapport au zéro des Cartes Marines du Havre</p> | <ul style="list-style-type: none"> L'entretien des berges de la Seine permet de prévenir, en partie, les risques d'inondation. Une surveillance de la montée des eaux est effectuée par le Service de la Navigation de la Seine. Les fossés sont régulièrement entretenus afin de faciliter l'évacuation des eaux vers la Seine. Les habitants de QUEVILLON concernés sont informés des risques qui les menacent et des conduites à tenir en cas d'inondation par contact téléphonique direct dès que l'alerte est donnée par la préfecture. | | | | | | | | |
| <h2>Industriel</h2> | <p>La commune de QUEVILLON est concernée par la distance de danger maximale de l'entreprise suivante :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="399 922 557 953">Entreprise</th> <th data-bbox="557 922 893 953">Activité</th> <th data-bbox="893 922 1140 953">Type de risque</th> <th data-bbox="1140 922 1417 953">Distance de danger maximale</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="399 1017 557 1064">GRANDE PAROISSE Grand Quevilly</td> <td data-bbox="557 1017 893 1064">Fabrication d'engrais et produits chimiques minéraux</td> <td data-bbox="893 1017 1140 1049">Toxique</td> <td data-bbox="1140 1017 1417 1049">7 000 mètres</td> </tr> </tbody> </table> | Entreprise | Activité | Type de risque | Distance de danger maximale | GRANDE PAROISSE Grand Quevilly | Fabrication d'engrais et produits chimiques minéraux | Toxique | 7 000 mètres | <ul style="list-style-type: none"> Une réglementation rigoureuse comprenant : <ul style="list-style-type: none"> une étude d'impact afin de réduire au maximum les nuisances causées par le fonctionnement normal de l'installation une étude de dangers où sont identifiés les accidents dangereux pouvant survenir et leurs conséquences Un contrôle régulier effectué par la DRIRE. Un programme de réduction des risques toxiques dont le but est de remplacer les produits trop dangereux (ammoniac, chlore...) par des produits représentant des risques moindres. Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident. |
| Entreprise | Activité | Type de risque | Distance de danger maximale | | | | | | | |
| GRANDE PAROISSE Grand Quevilly | Fabrication d'engrais et produits chimiques minéraux | Toxique | 7 000 mètres | | | | | | | |
| <h2>TMD</h2> | <ul style="list-style-type: none"> Bien que la commune de QUEVILLON soit située sur un axe routier secondaire (D 67), il convient de ne pas négliger ce risque qui concerne l'ensemble du département par le trafic important de poids lourds transportant des matières dangereuses. La Seine est un axe fluvial de transport d'hydrocarbures, d'acides, d'engrais et de produits chimiques. | <ul style="list-style-type: none"> Une réglementation rigoureuse portant sur la formation des personnels de conduite, la construction de citernes selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques et l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés (code de danger, code matière, fiche de sécurité) Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident. | | | | | | | | |



QUEVILLON
RISQUES :
INONDATION
COULEES BOUEUSES ET RUISELLEMENTS
INDUSTRIEL
TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



La Zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques.

Document cartographique élaboré en mars 2001, en fonction des connaissances et des documents de référence.

Information

- La préfecture, informée des risques de crues de la Seine, met en alerte l'ensemble des services et mairies concernés. Elle tient à la disposition des maires et du public une messagerie où l'on peut trouver des informations sur l'évolution du phénomène de crues de la Seine (cf. numéro de téléphone ci-dessous).
- En cas de danger grave et imminent, la population serait alertée par les autorités locales (élus, gendarmerie, pompiers). En cas d'accident technologique grave et sortant de l'enceinte de l'établissement, la population serait alertée par le signal d'alerte diffusé par les sirènes PPI (Plan Particulier d'Intervention) présentes sur les sites à risques.
- Si une évacuation s'avérait nécessaire, la population pourrait être hébergée dans les écoles et la salle polyvalente.

 02.35.32.01.78 Mairie de QUEVILLON
 02.32.76.50.00 Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC)
 08.36.68.02.76 Répondeur Météo-France

Risques naturels
 02.32.82.34.12 Direction Départementale de l'Equipement (DDE)
 02.32.76.55.80 Préfecture de la Seine-Maritime : Répondeur téléphonique d'annonce des crues de la Seine

Risques technologiques
 02.35.52.32.00 Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)

 www.prim.net Site Internet du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement sur les risques majeurs

Radios diffusant les messages d'alerte et d'information

FRANCE BLEU Haute-Normandie 100.1 FM
NRJ Rouen 100.5 FM

FRANCE INTER 96.5 FM
EUROPE 2 104.1 FM

Plan d'affichage

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenue du risque. Cet affichage devra être apposé dans les endroits suivants :

- Etablissements recevant du public (R.123.2 du Code de la Construction et de l'Habitation dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes),
- Immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- Terrains de camping ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- Locaux d'habitation de plus de 15 logements.

Ces affiches, établies conjointement par le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Intérieur, sont disponibles en mairie et devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée de bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m² pour les terrains de camping et stationnements de caravanes.

Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'a pas de caractère réglementaire et n'est donc pas opposable aux tiers

DOSSIER COMMUNAL DE SYNTHÈSE DE QUEVILLON

Mise à jour : juillet 2004

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



RISQUE INDUSTRIEL

La commune de QUEVILLON est concernée par la distance de danger maximale de l'entreprise à risque suivante :

Entreprise

Activité

Risque majorant et distance de danger maximale

Autre type de risque

Etablissement à risque classé SEVESO

(réglementation européenne) :

GRANDE PAROISSE
GRAND QUEVILLY

Fabrication d'engrais et de
produits chimiques minéraux

Toxique
8000 mètres

Incendie
Explosion

■ La distance de danger maximale (dite zone PPI) est calculée suivant les conséquences que pourrait avoir le sinistre le plus important susceptible d'intervenir sur ce site, sans tenir compte des systèmes de sécurité.

Ces scénarios doivent être retenus pour le dimensionnement des secours même si l'exploitant a pris des mesures de nature à réduire la probabilité de survenue de tels événements.

La distance de danger maximale peut ainsi être supérieure à la distance retenue dans le cadre de l'urbanisation.

Ce document est une mise à jour de la partie « risque industriel » du dossier communal de synthèse (DCS) de QUEVILLON qui recense l'ensemble des risques naturels et technologiques sur la commune. Le DCS a été notifié le 26 juillet 2001, il est consultable en mairie.

Prévention

- Une réglementation rigoureuse comprenant :
 - une étude d'impact afin de réduire au maximum les nuisances causées par le fonctionnement normal de l'installation
 - une étude de dangers où sont identifiés les accidents dangereux pouvant survenir et leurs conséquences.
- Un contrôle régulier effectué par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).
- Un programme de réduction des risques toxiques dont le but est de remplacer les produits trop dangereux (ammoniac, chlore...) par des produits représentant des risques moindres.
- Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.
- Cet établissement à risque figure dans le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de ROUEN.
- Chaque entreprise SEVESO est munie d'une sirène d'alerte, dite sirène "PPI". Des essais de ces sirènes sont effectués sur l'ensemble du département le 1er mercredi de chaque mois de mars, juin, septembre et décembre, à 12 h 15. Ces sirènes sont audibles par les habitants proches de l'établissement industriel à risque.

 Le son d'alerte est modulé pendant 3 fois 1 minute, espacées de 5 secondes.

 Le son de fin d'alerte est non modulé et continu pendant 30 secondes.

Information

- La préfecture dispose d'un système d'alerte téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.
- En cas d'accident technologique grave et sortant de l'enceinte de l'établissement, la population proche de l'établissement industriel à risque serait alertée par le signal d'alerte diffusé par les sirènes PPI (Plan Particulier d'Intervention) présentes sur les sites à risque. Les habitants plus éloignés seraient alertés par les services municipaux ou les services de l'État.

02.35.32.01.78 Mairie de QUEVILLON

02.32.76.50.00 Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC) www.seine-maritime.pref.gouv.fr

www.prim.net Site Internet du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

www.ac-rouen.fr/rectorat/profession_rme/une.htm Site Internet de l'Académie de Rouen

Risque industriel

02.35.52.32.00 Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) www.drire.haute-normandie.fr

Radios diffusant les messages d'alerte et d'information

France BLEU Haute-Normandie 100.1 FM

France INTER 96.5 FM

NRJ Rouen 100.5 FM

EUROPE 2 104.1 FM

Les numéros d'urgence

Sapeurs pompiers 18

SAMU 15

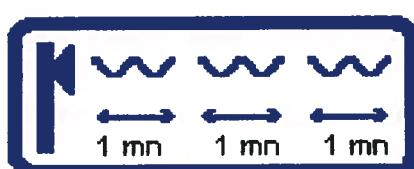
Police ou Gendarmerie 17

Numéro européen 112

Les bons réflexes en cas de risque industriel

Consignes à appliquer dès l'alerte :

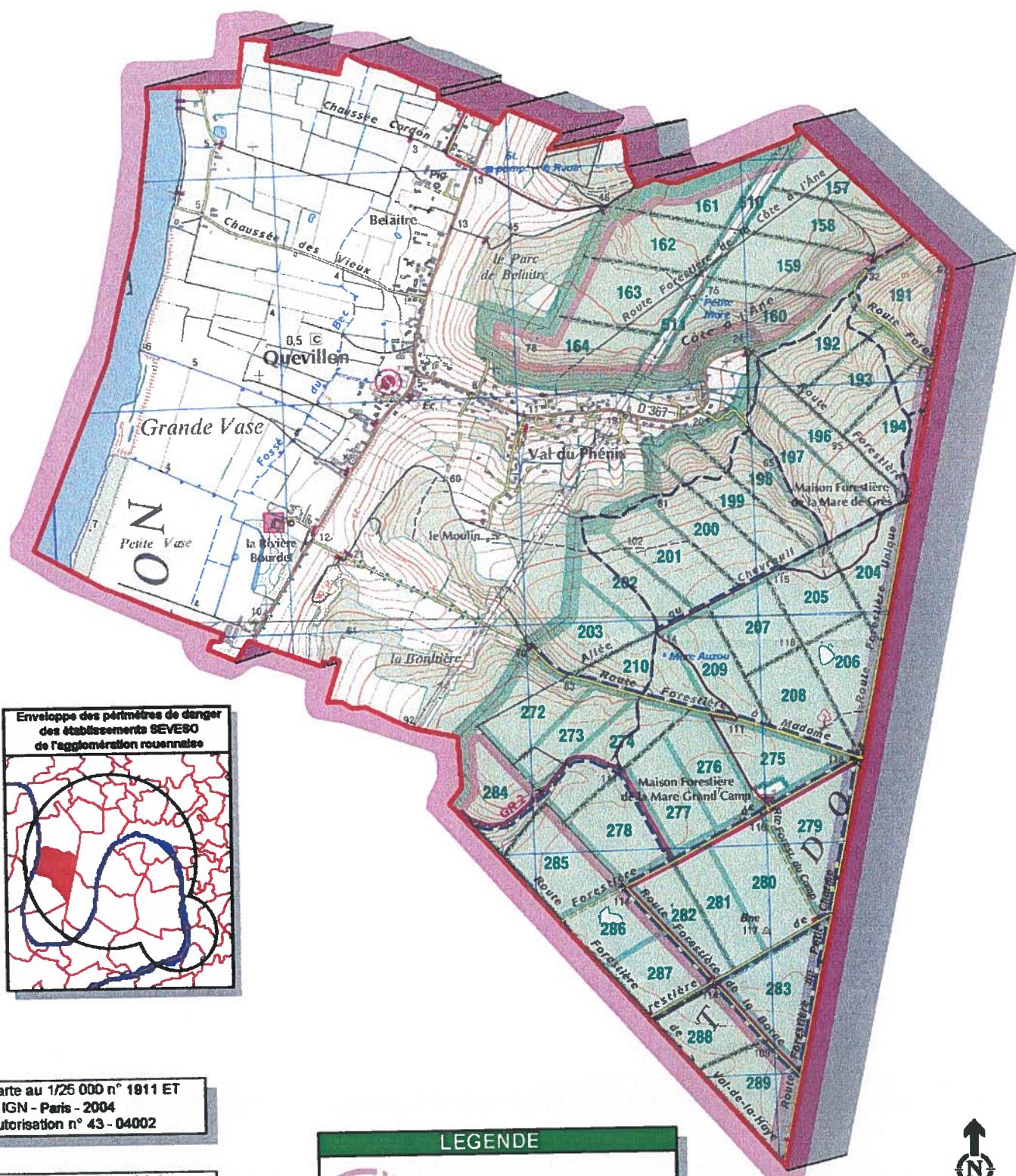
- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures vers l'extérieur (portes, fenêtres)
- **Ecouter la radio** (prévoir un poste à piles) pour suivre les consignes de sécurité
- Arrêter ventilation et climatisation
- Ne pas utiliser les appareils de chauffage et de cuisson
- S'éloigner des portes et fenêtres
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école (les enseignants les mettront en sécurité)
- Ne pas fumer. Ne pas téléphoner
- Ne sortir que sur ordre d'évacuation





QUEVILLON

RISQUE INDUSTRIEL



- Carte au 1/25 000 n° 1911 ET
- © IGN - Paris - 2004
- Autorisation n° 43 - 04002

ECHELLE 1/25 000 ème

LEGENDE



Périmètre du risque industriel



La Zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques.

Document cartographique élaboré en juin 2004, en fonction des connaissances et des documents de référence.